

**Méthodologie d'élaboration du PPRN de la commune de Petit-Bourg (révision approuvée en 2019)**

Le territoire est divisé en 4 zones à risques issues du croisement aléa/enjeu<sup>1</sup>. La définition est synthétisée dans les tableaux ci-après :

*Pour les aléas inondations et mouvements de terrain :*

Niveau d'aléa	Enjeux A	Enjeux B	Enjeux C
Aléa fort	Rouge clair	Rouge	Rouge
Aléa moyen	Rouge clair	Bleu clair	Bleu
Aléa faible	Bleu clair	Bleu clair	Bleu clair
Aléa nul	Non colorées		

*Pour les aléas littoraux :*

Niveau d'aléa	Enjeux A	Enjeux B	Enjeux C
Aléa fort	Rouge clair	Rouge	Rouge
Aléa moyen	Rouge clair	Bleu clair	Rouge
Aléa faible	Bleu clair	Bleu clair	Bleu clair
Aléa nul	Non colorées		

<sup>1</sup> Enjeu A : centre bourg, zones densément urbanisées et zone future d'urbanisation identifiées comme prioritaires par la commune  
Enjeu B : autres zones urbanisées du territoire  
Enjeu C : zones agricoles ou naturelles, zones d'urbanisation future (non encore bâties)

Les principes généraux du zonage sont synthétisés comme suit :

Zonage	Niveau de contraintes
Rouge	Zones inconstructibles
Rouge clair	Zones admissibles
Bleu	Zones constructibles sous prescriptions
Bleu clair	Zones constructibles sous prescriptions
Non colorées	Contraintes courantes